

Fermeture administrative du Papier timbré

Date : 27 septembre 2018

Par décision du 25 septembre 2018 notifiée ce jour, le Préfet d'Ille-et-Vilaine vient de décider d'une fermeture administrative de 15 jours d'un débit de boisson bien connu, pour des faits qui se sont déroulés lors de la dernière fête de la musique.

Pour connaître les considérants, vous trouverez au bout de ce lien l' [arrete de fermeture. \(clic\)](#)

Une telle décision est exécutoire dès sa notification, de sorte qu'elle doit être immédiatement exécutée, même si elle peut être plus tard annulée par le juge.

Elle concerne le « Papier timbré », tenu par Jean-Marie Goater, qui se trouve être adjoint au maire de Rennes, délégué à la démocratie locale et conseiller métropolitain.



Un mauvais coup pour le groupe écologiste et pour la majorité municipale.